



PREFECTURE DE POLICE

CABINET DU PREFET
Service de la Communication

Paris, le 15 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mobilisation des pouvoirs publics pour lutter contre les infractions relatives aux prestations de transport de personnes

Le Préfet de police a reçu ce jour des représentants de certaines organisations professionnelles de taxis (FO, FNTI et SDCTP), à la demande de ces derniers.

Il a rappelé la mobilisation de ses services, et en particulier des « boers » pour lutter contre les infractions relatives aux prestations de transport de personnes, notamment par le biais des applications telles qu'Uber Pop. Un bilan chiffré de ces actions leur a été présenté.

Des opérations de contrôle sont à nouveau programmées les jours prochains. Ces opérations pourront associer les autres services intéressés tels que les URSSAF, la DRFIP, l'inspection du travail et la DRIEA. Ces services ont été réunis à cette fin ce jour à la préfecture de police, dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les fraudes dans ce secteur.

Lors des opérations de contrôle, les personnes qui ont effectué une prestation de transport à titre onéreux sans pouvoir justifier des conditions prévues par la loi se verront remettre une lettre signée par le Préfet de police leur rappelant le cadre juridique.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

9, Boulevard du Palais - 75195 PARIS RP - Tél. : 01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73

<http://www.prefecturedepolice.fr> - E-mail : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

1 – BILAN GLOBAL

L'activité du Groupe Taxis et Transports de Personnes affiche une hausse de son activité globale (+ 22.6 %) durant les cinq premiers mois 2015 (2 984 infractions relevées contre 2 433).

La hausse d'activité se porte sur l'activité contraventionnelle (+9.3 %) mais surtout sur l'activité délictuelle qui progresse de 100 % (719 délits relevés contre 361 en 2014).

La plus forte augmentation touche essentiellement les moyens alternatifs aux taxis :

- les VTC : + 90.8 % soit 519 infractions contre 272 en 2014 et 78 délits relevés contre 11 en 2014,
- les Transports Occasionnels (TO ou LOTI) : + 56.5 %.
- les MTP : + 1.3 %.

Le nombre de délits relevés concernant le travail illégal affiche une hausse de 111 % (520 contre 246 en 2014).

401 infractions relatives au non respect des dispositions prévues par la loi 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 et le décret 2014-1725 du 30 décembre 2014 ont aussi été relevées.

2 – L'ACTION RELATIVE AUX APPLICATIONS « UBER POP », « HEETCH » ET « DJUMP »

La lutte contre les utilisateurs des applications « Uber Pop » et « Heetch » se poursuit.

Au 15 juin 2015, 364 délits pour exercice illégal de l'activité de taxi sans carte de stationnement ont été relevés à l'encontre de conducteurs utilisateurs des applications « Uber Pop », « Heetch » et « Djump » (dont 335 depuis le 1^{er} janvier 2015).

Poursuivies pour exercice illégal de l'activité de taxi, les personnes encourent sanctions pouvant aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement, 15 000 euros d'amende, la suspension de leur permis de conduire ainsi que, le cas échéant, l'immobilisation, voire la confiscation de leur véhicule.

3 – PROCHAINES OPERATIONS DE GRANDE AMPLEUR DES BOERS

- **Mercredi 17 juin**

Opération dans le cadre du Comité Départemental anti fraude (CODAF) avec l'URSSAF, les impôts et la DRIEA.

De 9 heures à 12 heures

Site : Le Bourget - aux abords des zones de prises en charge et dépose des visiteurs (proximité de la porte « M » du salon)

Objectifs : contrôles Uber Pop, tous VTC et autres MTP, TO.

RDV : Porte « O », salon du Bourget.

- **Vendredi 19 juin**

De 14 heures à 17 heures

Site : Gare de Lyon

Objectifs : contrôles du respect des stations de taxis, Uber Pop, tous VTC et autres MTP, TO.

RDV : sous l'horloge gare de Lyon (esplanade).

- **Lundi 22 juin**

De 23 heures 30 à 1 heures 30

Site : Grands hôtels Rivoli et Champs Elysées

Objectifs : contrôles Uber Pop, tous VTC et autres MTP, TO.

RDV : Rond point Marceau (Champs Elysées).

- **Mercredi 24 juin**

Opération dans le cadre du Comité Départemental anti fraude (CODAF 75).

De 17 heures 00 à 21 heures 00

Site : Grands hôtels Champs Elysées, Opéra, Madeleine

Effectifs engagés : 14 Boers

Objectifs : respect des couloirs bus par les VTC, contrôles Uber Pop, tous VTC et autres MTP, TO.

RDV : Rond point Marceau (Champs Elysées).